



Magnis Formation
25 Rue Roux Soignat
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00014

TVA intra-com :
FR 32809511793

PROGRAMME FORMATION DUERP

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Durée : 2 jours / 14 heures

Lieu : MAGNIS FORMATION Lyon 3^e / intra-entreprise sur site

Objectifs :

- Connaître les bases de la réglementation en matière de prévention.
- Mener une démarche d'évaluation des risques professionnels (EVRP).
- Rédiger le document unique (DU) et l'utiliser comme outil de prévention.

Public visé : Directeur, responsable des ressources humaines, chargé de mission en santé-sécurité, membre du CHSCT, responsable hygiène et sécurité ...

Prérequis :

- Aucun

Déroulement de la formation :

- Exercices pédagogiques
- Application en entreprise
- Echange et partage d'expériences variées
- Exercices pratiques
- Quizz

Contenu de la formation :

L'EVALUATION DES RISQUES

Découverte de l'entreprise
Définition des unités de travail
Définir les risques professionnels

LES NOTIONS DE BASE :

Danger, risque, prévention
Les principes d'évaluation et de hiérarchisation des risques professionnels (EVRP)
Les différentes étapes : Inventorier les risques liés à votre activité

LES OUTILS DE LA PREVENTION

Déterminer différents types d'actions
Elaboration du plan d'actions préventives
Identifier et déployer les mesures de prévention dans un plan d'actions
Le suivi d'un plan d'actions
La communication auprès des salariés.



Magnis Formation
25 Rue Roux Soignat
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00014

TVA intra-com :
FR 32809511793

LE CADRE REGLEMENTAIRE DU DUERP

Identifier les acteurs de la prévention
Connaître les obligations générales de l'employeur
Le code du travail et les principes généraux de prévention
Déterminer les enjeux économique et social
Le taux AT/MP
Mener l'intégration dans le Document Unique (DUERP)
Définir un programme de prévention

LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE DU (DUERP)

Savoir mener la méthodologie d'évaluation des risques (EVRP)
Structurer les différents supports à utiliser pour la rédaction des
accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)
Les fiches de données de sécurité
La fiche d'entreprise
La grille de cotation

Documents remis en fin de formation :

Délivrance d'une attestation de fin de formation